



Concubinage - séparation bien immobilier

Par **toto 48**, le **21/08/2016** à **01:39**

Bonjour,

Vivant en concubinage, j'ai investi beaucoup d'argent dans l'agrandissement de la maison de ma compagne. Les travaux ont été mis à son nom et j'ai effectué les paiements en faisant transiter l'argent par son compte d'où une traçabilité.

Aujourd'hui, nous sommes séparés, aucun arrangement n'a été fait à ce sujet. Je voudrais récupérer cet argent, en ai-je le droit et quelle démarche me faut-il faire ?

Merci.

Par **youris**, le **21/08/2016** à **10:15**

bonjour,

si vous avez aucune trace de votre investissement dans le bien de votre concubine et qu'aucun accord n'est possible avec elle, vous devrez saisir le juge sans aucune certitude d'obtenir satisfaction donc d'abord consulter un avocat.

les mouvements d'argent sur un compte ne permettent pas de déterminer à quoi sert cet argent, vous pouvez très bien avoir financé des travaux soit à titre gratuit comme des cadeaux, soit en compensation d'être hébergé gratuitement.

il ne faut jamais investir dans un bien qui ne vous appartient pas sauf si c'est cadeau ou quand on le fait mettre les factures à son propre nom en payant directement avec son propre compte.

salutations